



## Oubli mise en place d'une déviation

Par **valparaiso**, le **30/06/2020** à **13:04**

bonjour,

Suite à des travaux (du service des eaux) près de chez moi ayant conduit à la fermeture de l'accès à une rue (en sens unique) pour une durée prévisionnelle de 6 jours.

En l'absence de signalétique pour un itinéraire de déviation à environ 300 mètre de l'entrée de la rue barrée, un flux de véhicules se fait "piéger" par la barrière de fermeture et doit rebrousser chemin en accomplissant des demi-tours dangereux.

La police municipale, contactée, refuse de s'en occuper et renvoie vers les services techniques de la commune. ... qui eux-mêmes renvoient vers l'entreprise ayant barré la rue .

Qui est responsable ?

Même si la faute en incombe à l'entreprise qui travaille sur la voirie publique, les services techniques ne doivent-ils pas faire un constat d'absence de panneaux indiquant un itinéraire de déviation, en amont des travaux ?